**LISTE DES PIECES REQUISES POUR LE DEPÔT D’UNE DEMANDE DE PAIEMENT FEAMPA**

**Ports**

|  |  |
| --- | --- |
| **Pièce** | **Condition / commentaire** |
| Etat récapitulatif des dépenses réalisées | Fichier type à compléter, signer du comptable (comptable public, commissaire aux comptes ou expert comptable) et à rattacher. |
| Copies des relevés de comptes bancaires | En l’absence de l’état récapitulatif mentionnant les dates d’acquittement, signé du comptable public. |
| Copies des factures (y compris acomptes et avoirs, etc.) |  |
| Justificatifs relatifs aux marchés publics | Si non déjà transmises : Procédure interne des achats - Publicité (appel public à la concurrence, lettre ou règlement de consultation…) - Description de la prestation attendue (règlement, CCAP, CCTP, CCTG, CCAG…) - Grille de sélection et PV de la commission de sélection - Rapport d'analyse des offres - Notifications d'attribution des marchés ou des contrats - Notifications de rejet - Actes d'engagement ou avenants éventuels |
| Justificatifs relatifs aux marchés publics produits en cours d'exécution | Bons de commande, marchés subséquents, documents de notification de la tranche optionnelle, avenant... |
| Fin de travaux : Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) | Cette pièce est obligatoire pour tous les projets ayant fait l'objet d'un permis de construire ou d'un permis d'aménager |
| Livrables/justificatifs qualitatifs attestant de la réalisation de l’opération (ex : rapport d’études, comptes-rendus, articles de presse, site web…) | Ex : photos, articles de presse…, dans le respect des dispositions de la décision attributive de l’aide |
| Justificatif de la publicité sur les financements | Photos de l'investissement avec affichage des logos, article de presse, site web…  Plaques ou panneaux d’affichage permanents requis en cas d’infrastructure (coût total > 100 000€) |